

L'Assemblée Générale de la MSA approuve à une large majorité (85%) le plan stratégique MSA 2030

Communiqué de presse
25/06/2024

Les élus de la MSA, réunis ce jour en Assemblée générale à Lille, ont approuvé, à une large majorité de 85 % le plan stratégique MSA 2030, aboutissement d'un travail de réflexion mené par l'ensemble du réseau MSA depuis le 1^{er} février 2023.

Véritable feuille de route, le plan stratégique définit les ambitions du régime agricole pour la période 2026-2030.

Il démontre la volonté de la MSA de participer au projet agricole français, à la souveraineté alimentaire et à la cohésion des territoires.

Il réaffirme la volonté de la MSA de contribuer aux politiques publiques au-delà du seul champ de la protection sociale grâce à sa double qualité d'Organisme de Protection Sociale et d'Organisation Professionnelle Agricole.

Enfin, ce plan stratégique est l'expression de la pertinence du modèle mutualiste et démocratique de la MSA ; Il prend tout son sens alors que se profilent les Elections MSA 2025.

Le plan stratégique MSA comporte cinq grandes orientations ambitieuses visant à :

- ✓ Soutenir et défendre les transformations des agricultures dans une approche de bien-être au travail.
- ✓ Proposer une offre de protection sociale simplifiée, globale et adaptée aux besoins des adhérents, de leurs familles et des entreprises.
- ✓ Accompagner les territoires ruraux et fragiles et contribuer à leur attractivité.
- ✓ Développer des innovations sociales et préparer la protection sociale agricole de demain,
- ✓ Dans le cadre mutualiste, mobiliser nos savoir-faire humains (élus, salariés) dans une logique d'engagement social durable sur les territoires ».

« Le plan stratégique MSA 2030 qui vient d'être adopté servira de jalon et sera le socle sur lequel nous nous appuierons pour porter les actions de la MSA. J'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré à ce plan. Je suis convaincu de la pertinence de notre modèle, convaincu de la réelle valeur ajoutée de son guichet unique « augmenté » pour une relation personnalisée à nos adhérents, convaincu de la volonté de chacun d'être au service de la protection sociale du monde agricole. Chacun dans ses missions, chacun à sa mesure, chacun sur son territoire, contribue à construire la preuve du rôle crucial de la MSA dans le déploiement des politiques publiques auprès de nos adhérents et sur les territoires ruraux ; une reconnaissance et une confiance qui sont clés pour que nous puissions obtenir les ressources indispensables à la réalisation de nos missions. »

Jean-François Fruttero, Président de la CCMSA

« Cette feuille de route traduit la volonté de la MSA d'assurer ses ambitions dans le champ de la protection sociale, mais aussi dans le monde agricole et rural. Elle s'est construite avec la ferme intention d'adapter notre institution au contexte dans lequel nous évoluons et ainsi d'être en phase avec les besoins de nos adhérents et plus généralement des territoires ruraux et fragiles. C'est un très large travail de co-construction qui a été mis en place dès le début d'année 2023, associant l'ensemble des forces vives du réseau MSA (élus, équipes de direction, managers et collaborateurs des caisses) et des partenaires extérieurs qui nous permettent de répondre aux besoins des territoires. »

Thierry Manten, Premier vice-Président de la CCMSA

« L'année 2023 a été marquée par la co-construction du projet MSA 2030, une feuille de route ambitieuse visant à placer la MSA au cœur des territoires. Ce projet collaboratif, impliquant les élus et les équipes de la caisse centrale et du réseau, a pour objectif de réaffirmer le rôle clé de la MSA en capitalisant sur sa légitimité et son expertise. La force de notre régime réside dans la complémentarité et l'implication exemplaires de nos élus et salariés. Ce niveau d'engagement, aussi rare que précieux, nous permet de former un collectif solide et fiable. Nous partageons tous le même objectif : offrir le meilleur service à l'ensemble de nos adhérents et dans les territoires ruraux. »

Anne-Laure Torrésin, Directrice générale de la CCMSA

A propos de la MSA

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.